



# POINT COMMUNE

N° 35 > Hiver 2010

> Police des chiens > collaboration avec les communes

> Concours de biodiversité dans les communes

> Formation continue pour secrétaires municipaux



## La police vaudoise > Une mutation qui tient ses promesses

En décembre 2008, j'écrivais dans ces mêmes colonnes que la police vaudoise devait entamer sa mue, apprendre à innover et mieux collaborer. Deux ans plus tard, les polices vaudoises se sont lancées sur ce chemin avec conviction et détermination.

L'exemple le plus parlant est celui de la nouvelle Loi sur l'organisation policière cantonale (LOPC), dont la phase de consultation vient de s'achever. Cette nouvelle loi est le fruit du travail conjoint des autorités politiques et des chefs des polices communales et cantonales. Et si la gestation de la loi fut parfois difficile, cette nouvelle réglementation s'inscrit parfaitement dans la ligne de ce que souhaitaient les autorités communales, le Grand Conseil et le peuple au travers de la votation pour une police coordonnée.

De fait, à condition que la proposition de loi soit entérinée par le Grand Conseil, la police vaudoise sera coordonnée, sur le plan institutionnel, dès janvier 2012. Ce sera un vrai succès, surtout si l'on se souvient de la discorde et de la tension qui régnaient avant la votation du 27 septembre 2009.

Au terme de cette phase de consultation, force est de constater que sur le plan technique, le projet d'organisation policière cantonale correspond aux attentes. Moyennant quelques adaptations et peaufinages, les consensus nécessaires seront trouvés, au profit de la sécurité des Vaudois. La signature d'une convention entre la police cantonale et les polices communales dans le cadre de la gestion des questions de sécurité du Sommet de la francophonie illustre de façon nette cette volonté de collaboration. Il s'agira, dès 2012, de traduire cette coordination des forces de police dans la pratique quotidienne : un nouveau défi...

Sur le plan politique, le projet de loi s'inscrit comme un épisode de plus dans les débats sur la répartition des tâches, des recettes et des dépenses entre l'Etat et les communes vaudoises. Dans le contexte particulier de la police, et sachant qu'un accord est à portée de main pour la première fois depuis près de quinze ans, souhaitons qu'un dialogue fructueux soit noué et que des solutions puissent être trouvées aux problèmes qui subsistent. Parce que le rejet du projet de loi sur l'organisation policière pour des questions de répartition des coûts aurait un impact désastreux sur la cohésion retrouvée des polices vaudoises.



**Christian Séchaud**  
Commandant Police de l'Ouest Lausannois,  
Président de l'ACPMV



Couverture: Détail du magnifique Portail peint de la cathédrale de Lausanne datant du XIII<sup>e</sup> siècle

### Sommaire

N° 35 > Hiver 2010

- 4 GPA > Promotion de l'apprentissage dans les communes
- 6 > Collaboration de la Police des chiens avec les communes
- 8 > Concours sur la biodiversité destiné aux communes
- 11 > Le nouveau site [www.info-handicap.ch](http://www.info-handicap.ch)
- 12 > FEDEVACO Assemblée générale 2010 à Montreux
- 15 > Assemblée générale de l'ACVBC à Dailens
- 16 > Assemblée générale de l'AVSM à Yvonand
- 17 > Mémento
- 18 > Publi reportage sur la société REALTIM
- 20 > Formation continue et cours spécialisés pour secrétaires municipaux
- 22 AVIATCO > Journée technique à St-Prex

### IMPRESSUM

#### Administration et rédaction

Secrétariat UCV, case postale 481, 1009 Pully > Tél. 021 557 81 30 > Fax 021 557 81 31 > E-mail: [ucv@ucv.ch](mailto:ucv@ucv.ch) > [www.ucv.ch](http://www.ucv.ch)

#### Impression et régie des annonces

PCL Presses Centrales SA, Av. de Longemalle 9A, 1020 Renens 1 > Tél. 021 317 51 96 > Fax 021 311 61 05 > [pcl@worldcom.ch](mailto:pcl@worldcom.ch)

Graphisme et prépresse GDesign & Communication, Lutry > Tél. 079 428 63 04 > E-mail: [jmgdesign@bluewin.ch](mailto:jmgdesign@bluewin.ch)



A l'image de la vie, une législature n'est pas un long fleuve tranquille.

Celles et ceux qui la terminent en savent quelque chose. Que d'écueils, que de blocages!

Ces obstacles sont pourtant un moteur stimulant la recherche de solutions concertées, fruits de négociations parfois... rugueuses.

Les édiles communaux, comme leurs délégués au sein de l'UCV, le savent bien: «La politique est l'art du possible».

Alors, pour 2011 et la nouvelle législature, construisons ensemble l'avenir de vos collectivités!

Votre association exprime sa reconnaissance à tous ceux qui se sont

engagés dans leur commune, ainsi qu'à leurs représentants dans les multiples commissions, groupes et autres plateformes.

A chacun, nous souhaitons un très Joyeux Noël et l'âme d'un bâtisseur pour cette nouvelle année.

*Brigitte Dind*  
Secrétaire générale UCV

## Communes vaudoises > Formez la relève et engagez des apprentis!

**Créer des places d'apprentissage en suffisance pour nos jeunes est une priorité politique, mais aussi une préoccupation de l'économie vaudoise.**

Dans ce but, le Groupe de promotion de l'apprentissage (GPA) vient d'être créé par la direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) et les trois principales organisations de l'économie du canton: la Chambre vaudoise du commerce

et de l'industrie (CVCI), la Fédération patronale vaudoise (FPV) et la Fédération vaudoise des entrepreneurs (FVE). La démarche est co-financée par l'Etat et la Confédération.

La démarche «Jobapp», mise sur pied par le GPA, vise la création de 1000 places d'apprentissage supplémentaires dans le canton d'ici à juin 2012, en tenant compte des spécificités des différentes branches et métiers. Les objectifs qualitatifs sont aussi ambitieux, car il s'agit de tout mettre en œuvre pour que ces formations ne soient pas interrompues mais débouchent sur des réussites.

Cette démarche s'inscrit dans le contexte économique actuel. Le marché des places d'apprentissage est tendu; de nombreux jeunes ne trouvent pas de place dans un rayon géographique raisonnable ou sont contraints d'opter pour un métier différent que celui souhaité. Une détente du



marché serait aussi bénéfique pour les entreprises et les communes. Le personnel qualifié est difficile à recruter; or, pour trouver des personnes compétentes, il s'agit de les former préalablement!

Les communes ont un rôle important à jouer dans cette démarche. Pour l'exemplarité, certes, mais aussi pour assurer la pérennisation du savoir-faire au sein des services communaux. La présence de jeunes collaborateurs apporte aussi un renouveau et la notion de relève dans les équipes. Cela contribue à rester dans le coup, tout simplement.

aussi à soutenir les employeurs pendant l'apprentissage. Certains patrons n'ont pas trouvé le soutien nécessaire lorsque des problèmes ont surgi. Des prospecteurs seront actifs sur le terrain pour informer des différentes formations, en fonction des métiers.

Le secrétariat de Jobapp, basé à la FVE à Tolochenaz, propose de l'aide aux représentants des communes qui cherchent des informations pertinentes au sujet des différents métiers et peut apporter un appui pour régler les affaires administratives.

Nous sensibilisons les Municipalités à inclure l'importance sociale et économique de la formation professionnelle dans leurs programmes de législature en créant des places d'apprentissage.

Former les jeunes, c'est aussi l'affaire des communes. Tirons tous à la même corde, dans l'intérêt des jeunes et de l'économie!

**Olivier Mark**  
Responsable Jobapp

Certaines tâches communales peuvent même être optimisées en formant des collaborateurs dans des métiers appropriés, et parfois nouveaux. Nous pensons par exemple aux médiamaticiens et à tout ce qu'ils peuvent apporter au sein de l'administration. Ou à la professionnalisation de l'entretien du patrimoine, grâce aux agents d'exploitation, dûment formés aux impératifs techniques et environnementaux d'aujourd'hui.

De plus, dans le contexte des fusions de communes où beaucoup de choses doivent être créées, l'engagement de jeunes collaborateurs pourrait aussi constituer un atout innovateur et bénéfique.

Jobapp s'adresse à tous les employeurs du canton. Un courrier sera prochainement envoyé aux communes pour présenter plus complètement la démarche qui consiste non seulement à encourager la création de places d'apprentissage mais





Le nouveau responsable de la Police des chiens  
Olivier Mizel et son molosse «Zoban», un Shar Pei de 5 ans  
Photo@Flavia Mizel

Police des chiens >

## Les Affaires vétérinaires main dans la main avec les Communes

La loi vaudoise sur la police des chiens entrée en vigueur le 1er janvier 2008 a pour but de protéger les êtres humains et les animaux contre les agressions canines par des mesures préventives et répressives. La Police des chiens, en collaboration avec la Commission cantonale pour la police des chiens, est chargée de mettre en oeuvre ces buts au sein de la Division des Affaires vétérinaires ([www.vd.ch/scav](http://www.vd.ch/scav)). Les mesures répressives vont de l'obligation de tenir le chien en laisse à l'euthanasie en cas de récidive ou de problèmes graves. Parmi les mesures préventives figure, en plus de l'obligation d'éduquer et de socialiser son chien, celle imposée au propriétaire d'annoncer son chien à sa Commune de domicile ainsi qu'à la banque nationale de données ANIS ([www.anis.ch](http://www.anis.ch)). Cette double obligation d'annon-

ce à la Commune et à ANIS est inscrite à l'article 9 de la loi et concerne toute acquisition ou cession de chien indiquant sa provenance et sa destination (nom et adresse des cédant/acquéreur); tout changement d'adresse; et la mort du chien. Une identification sans faille qui demande la collaboration des Communes.

Ces annonces doivent être effectuées dans les deux semaines dès qu'intervient une mutation. Au niveau communal **le recensement des chiens** est effectué chaque début d'année, conformément à l'article 9 du Règlement concernant la perception de l'impôt cantonal sur les chiens, dont les données sont transmises avant fin février à la Recette de district et à la Division des Affaires vétérinaires. Conformément à l'article 15 du Règlement d'application de la loi sur la police des chiens, ces données concernent l'identité complète du chien (notam-

ment nom, date de naissance, numéro de marque électronique, sexe, race/type de race) et l'identité complète de son propriétaire (notamment nom/prénom, date de naissance, adresse, téléphone/portable). Dans un souci de sécurité publique ces données doivent être le plus fiable possible, de manière à pouvoir identifier en tout temps le chien et son détenteur.

### Attestations de compétences

Les données susmentionnées devraient judicieusement être complétées par trois autres exigences légales: l'assurance RC, les **attestations de compétences nominatives** pour nouveaux propriétaires de chiens et, suivant les cas, l'autorisation de détention cantonale pour les chiens dits potentiellement dangereux. L'obligation pour le propriétaire de chien de contracter une assurance responsabilité civile est inscrite à l'article 15 de la loi sur la police des chiens.

Quant à la formation obligatoire - dès le 1er septembre 2008 - imposée à tous les nouveaux propriétaires de chiens et enseignée par des éducateurs canins agréés, celle-ci découle de l'article 68 de l'Ordonnance fédérale sur la protection des animaux qui distingue les cours théoriques (alinéa 1) des cours pratiques (alinéa 2). En effet les personnes qui souhaitent acquérir un chien pour la première fois doivent **préalablement** suivre au minimum 4 heures de cours théoriques; **dans l'année suivant l'acquisition** du chien elles devront également suivre au minimum 4 heures de cours pratiques. Ces deux formations doivent être suivies par tous nouveaux détenteurs de chien et sont chacune sanctionnées par une attestation de compétences.

L'Office vétérinaire fédéral (OVF) part du principe que les jeunes à partir de 12 ans sont en mesure de suivre ces cours; pour les moins de 12 ans une confirmation de participation leur sera remise en lieu et place de l'attestation de compétences. Les jeunes de moins de 16 ans ne peuvent toutefois participer aux cours qu'avec l'accord écrit de leurs parents, lesquels ne sont eux-mêmes pas pour autant libérés de leurs propres obligations en matière de formation.

### Autorisation de détention

En outre dans le Canton de Vaud les **chiens qualifiés de potentiellement dangereux soit les Amstaff, Pit Bull Terrier et Rottweiler et leurs croisements** doivent être soumis à **autorisation de détention nominative** délivrée par la Division des Affaires vétérinaires, impliquant notamment *la réussite d'un test de conduite, d'obéissance et de maîtrise (TCOM)* ainsi que le suivi de *72 heures de cours d'éducation canine* (article 12 de la loi sur la police des chiens en relation avec art. 2 de son

règlement d'application). Un peu plus du 1% des 65'000 chiens vaudois appartiennent à ces races soumises à autorisation de détention ainsi qu'aux croisements issus de ces races, dont toute mutation doit faire l'objet d'une annonce immédiate à la Police des chiens et à la Commune de domicile.

En clair, le recensement des chiens effectué par la Commune sera optimisé quand il comprendra toutes les données évoquées ci-dessus, à savoir: **l'identité complète du chien et de son propriétaire; l'assurance RC; les attestations de compétences; et le cas échéant l'autorisation de détention cantonale.** Plusieurs cantons font aujourd'hui déjà appel aux Communes pour vérifier les preuves attestant de la détention d'un chien; ou de la mort du chien auquel cas copie du certificat de décès est transmise par la Commune à ANIS.

La Division des Affaires vétérinaires juge ce moyen de contrôle à la source particulièrement judicieux, dans un souci de respect de l'ordre et de la sécurité publics par un contrôle optimal de la population canine d'une part, dans un souci de perception de l'impôt d'autre part. Du reste la loi sur la police des chiens postule-t-elle justement à son article 25 le concours des autorités communales dans le cas d'enquêtes administratives menées par la Division des Affaires vétérinaires.

### Enquête administrative et mesures

Une enquête administrative, précisément, peut être ouverte par la Police des chiens dans trois cas de figure: agression, morsure, et suspicion d'agressivité d'un chien, qui peut alors être séquestré sans délai et mis en fourrière par décision du Vétérinaire cantonal sur préavis préfectoral.

A cet égard la loi prévoit que tout chien suspect d'agressivité fait l'objet d'une **expertise comportementale** sur décision du Vétérinaire cantonal qui pourra prendre les mesures suivantes: **cours d'éducation canine obligatoires; thérapie comportementale du chien obligatoire; laisse et/ou muselière obligatoires; désignation des détenteurs autorisés; interdiction de détention d'un chien particulier; interdiction temporaire ou définitive de détenir un chien; stérilisation ou castration obligatoire; enfin ordre d'euthanasier le chien en cas de problèmes graves ou de récidive.** Le but étant de prévenir toute récidive pour garantir la sécurité publique. A noter que tout chien qui a mordu un être humain ou un animal, et/ou qui présente des dispositions agressives élevées selon l'expertise, est considéré comme dangereux par la loi (article 3 alinéa 2) et ne peut dès lors plus être mis en vente ou placé (article 18 alinéa 1 lettre d).

Au chapitre de la sécurité publique et conformément à l'article 17 de la loi, les Communes peuvent désigner les lieux publics interdits aux chiens ainsi que ceux où la tenue en laisse est obligatoire. **Les mesures de proximité individuelles telles l'obligation de tenir le chien en laisse ou de porter la muselière** peuvent également être prises, de cas en cas, par les Communes elles-mêmes *sur proposition du Vétérinaire cantonal.* A Lausanne, et conformément à l'art. 28 al.3 de la loi, une délégation de compétences du Canton au Bureau d'intégration canine autorise celui-ci à procéder à des enquêtes administratives et prendre un certain nombre de mesures individuelles à l'encontre des chiens lausannois et de leurs détenteurs.

Dans un souci de réciprocité et dans le cadre du recensement imposé par l'article 13 de la loi, la Division des Affaires vétérinaires compare annuellement les listes de chiens communales avec ses propres données et procède si nécessaire à une mise à jour communiquée à la Commune concernée. De plus chaque Commune reçoit en copie toutes les décisions du Vétérinaire cantonal susceptibles de l'intéresser concernant les chiens établis sur son territoire.

### Application rigoureuse de la loi

La protection du citoyen et des animaux contre les agressions canines passe par l'application de la loi sur la police des chiens. L'obligation d'annonce à la Division des Affaires vétérinaires de tous les cas où un chien a blessé/agressé/présenté des dispositions agressives élevées - obligation faite





Police des chiens >

## Les Affaires vétérinaires main dans la main avec les Communes



Complicité entre le maître et le chien  
Photo@Flavia Mizel



aux vétérinaires-médecins-communes-policiers-éducateurs canins ainsi qu'à tout détenteur dont le chien a blessé par morsure un être humain ou un animal - et **les mesures prises après expertise à l'encontre du chien et du détenteur**, doivent contribuer à faire diminuer notablement le nombre d'agressions canines et par-là renforcer le sentiment de sécurité au sein de la population.

C'est du moins là l'objectif de la Division des Affaires vétérinaires et de sa Police des chiens qui pourront remplir efficacement leurs missions d'enquêtes, de contrôles de rue, d'expertises, de mesures, de décisions et de délivrances d'autorisation, grâce à une application rigoureuse de la loi cantonale et à l'efficace collaboration apportée par les Communes, l'atteinte de ce but étant évidemment liée aux moyens mis à disposition.

Le formulaire officiel d'annonce de chien du Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) est téléchargeable sur le site [www.vd.ch/scav](http://www.vd.ch/scav). L'original reste à la Commune (art. 9 LPoC), un double est adressé, annuellement, à fin février au SCAV, Division des Affaires vétérinaires, ch. des Boveresses 155 à 1066 Epalinges (art. 15 RLPoC).

Renseignements:

E-mail: [info.policieschiens@vd.ch](mailto:info.policieschiens@vd.ch)

Tél. +41 21 316 38 70

Fax +41 21 316 38 71

**Olivier Mizel, lic. jur.**  
**Responsable de la police des chiens**

Département de la sécurité et de l'environnement (DSE)  
Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)  
Ch. des Boveresses 155, CH-1066 Epalinges  
Tél: +41(0)21 316 39 14 Fax: +41(0)21 316 38 71  
[mailto:olivier.mizel@vd.ch](mailto:mailto:olivier.mizel@vd.ch) - <http://www.vd.ch/scav>

Le concours «Villes et villages vaudois, acteurs de la biodiversité» a été officiellement lancé par le département de la sécurité et de l'environnement le 20 octobre 2010. Ouvert à toutes les communes du canton, il vise à promouvoir et récompenser les efforts que beaucoup entreprennent afin de préserver leur patrimoine naturel. Une occasion de découvrir les différentes mesures, souvent très simples, qui permettent de promouvoir la biodiversité tout en améliorant le cadre de vie des habitants.

Protéger la biodiversité et transmettre à nos enfants un patrimoine naturel préservé est l'un des enjeux majeurs du XXI<sup>e</sup> siècle. Mais loin des grands sommets de Nagoya ou de Copenhague et de la politique internationale, de nombreuses mesures sont prises localement afin de préserver la nature qui nous entoure. La tendance aujourd'hui est de favoriser aussi la nature la plus proche de l'homme, celle qui améliore son cadre de vie tout en lui rendant de nombreux services.

Conserver la nature des villes et des villages ne nécessite pas forcément d'entreprendre des actions titanesques. De nombreuses communes l'ont compris et font preuve d'une grande créativité en multipliant les mesures permettant d'offrir à la nature un espace dans lequel elle puisse s'installer spontanément et s'autoréguler. Et une nature qui s'adapte à l'habitat de l'homme est bien plus facile à gérer et à protéger qu'une nature introduite, exigeant des soins coûteux.

### Un concours pour mettre en valeur les actions des communes

La gestion de la nature dans les villes et les villages se base sur un constat simple; l'urbanisation peut se concilier avec biodiversité. Maintenir et multiplier les petites structures telles que des haies et des arbres isolés, remettre à ciel ouvert des tronçons de cours d'eau enterrés ou encore conserver et extensifier la gestion de bandes herbeuses sur le bord des routes, les étendre et améliorer leur gestion permet de constituer de véritables réseaux permettant aux espèces de cheminer à travers les habitations. Les mesures pour favoriser la diversité des espèces sont elles aussi nombreuses et parfois très originales: aménager le clocher d'une église pour les chouettes effraies, transformer les pelouses en prés fleuris, parer une espèce en danger ou encore



## Concours biodiversité dans les villes et les villages vaudois: les communes dévoilent leurs astuces

végétaliser installer de la végétation sur le toit des maisons sont autant d'exemples d'actions entreprises par certaines communes pour enrichir leur patrimoine naturel. Outre les mesures visant à enrichir la diversité des espèces, la préservation à long terme du patrimoine naturel passe également par l'affectation en zones protégées de territoires non-construits dans les villes et les villages.

La nature en ville apporte aux habitants une dimension esthétique et un confort de vie de plus en plus appréciés. Mais il arrive que les habitants d'une commune restent perplexes face à une prairie non-fauchée ou un arbre mort laissé sur place. La commune aurait-elle décidé de coupes budgétaires et renoncerait-elle à entretenir les espaces verts? Afin de rassurer et d'informer les gens sur les mesures entreprises, il est essentiel d'impliquer et de sensibiliser le public sur les enjeux de conservation de la nature. Placer des panneaux dans les espaces faisant l'objet d'une gestion particulière, baliser des sentiers à thème ou organiser des sorties avec des spécialistes font de la nature des villes et des villages une attraction touristique en tant que telle, tout en impliquant la population dans la vie de la commune.

Afin de prendre en compte et de valoriser tous les aspects de la gestion de la nature en ville, le concours s'appuie sur un questionnaire divisé en six chapitres: gestion des espaces verts publics, gestion des espèces et des habitats naturels, gestion de l'eau, outils de planification, communication et organisation. Combinant des questions à choix multiples et à développer, il permet aux communes de mettre en valeur une grande variété d'actions allant des mesures les plus simples aux grands axes politiques.

### Un concours pour récompenser les communes qui s'engagent pour la biodiversité

Jusqu'à la fin de l'année 2010, les communes qui le souhaitent peuvent remplir et renvoyer le questionnaire afin de se porter candidates pour le titre de «communes lauréates de la biodiversité». Les réponses au questionnaire seront évaluées par un comité scientifique composé de spécialistes et les communes gagnantes seront désignées et récompensées par un jury présidé par Madame Jacqueline de Quattro, cheffe du département.



Le concours sera également l'occasion de faire connaître et de découvrir les actions menées par les communes en faveur de leur patrimoine naturel. En effet, un article de presse décrira les projets des communes lauréates ainsi que les actions exemplaires et les coups de coeur révélés par les questionnaires.

**Anabelle Reber**  
Scientifique du Patrimoine naturel



### Comment participer?

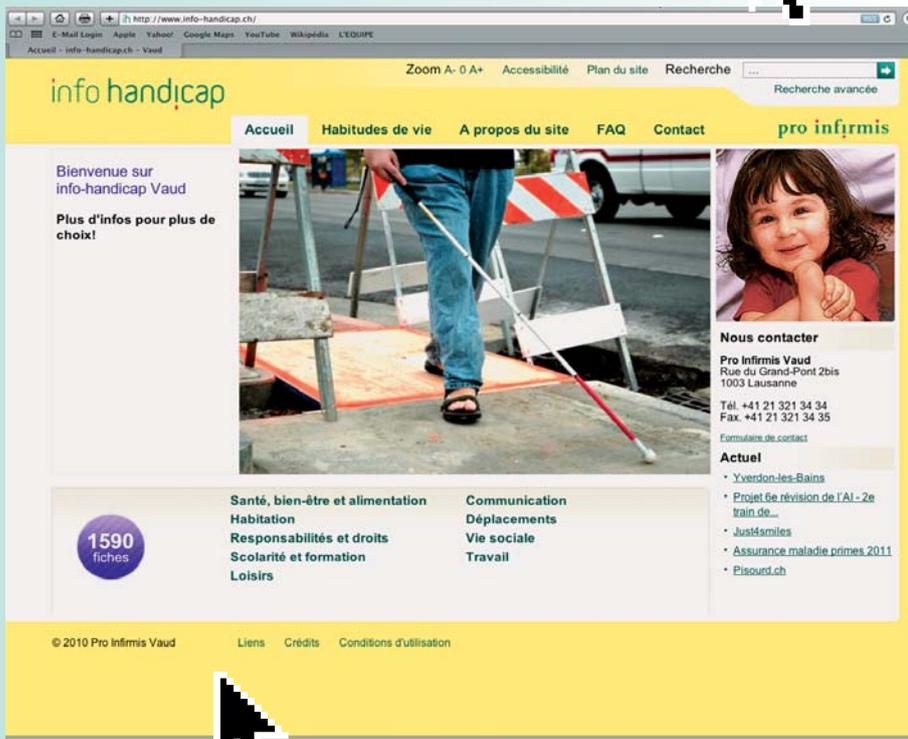
Pour participer, il suffit de répondre à un maximum de questions et de renvoyer le questionnaire par mail à [info.faunenature@vd.ch](mailto:info.faunenature@vd.ch) ou par courrier postal au:

Centre de conservation de la faune et de la nature,  
Ch. Du Marquisat 1, 1025 St-Sulpice.  
Le questionnaire peut être téléchargé à l'adresse:  
[www.vd.ch/biodiversite-ville](http://www.vd.ch/biodiversite-ville).

Les communes peuvent remplir et renvoyer le questionnaire jusqu'au 31 décembre 2010. La remise des prix aura lieu le 25 juin 2011 à l'occasion de la journée des communes vaudoises qui aura lieu cette année dans la commune de Champvent.



*Pro Infirmis inaugure un site internet  
spécialement conçu pour les personnes handicapées >*  
***www.info-handicap.ch***



**PLUS D'INFOS POUR PLUS DE CHOIX!**

**C'est avec ce slogan que Pro Infirmis Vaud lance son site d'information [www.info-handicap.ch](http://www.info-handicap.ch), conçu pour renseigner les personnes handicapées, leurs proches, les professionnels concernés ainsi que toute personne intéressée.**

Pro Infirmis considère que l'information est l'outil nécessaire et indispensable pour renforcer l'autonomie des personnes en situation de handicap. C'est pourquoi l'organisation a piloté la création du site [www.info-handicap.ch](http://www.info-handicap.ch). L'information y est répartie par domaine d'activité, ou habitude de vie. Des filtres permettent de cibler l'information souhaitée par région du canton et par type de déficience. Le site respecte les standards W3C, directives pour l'accessibilité aux contenus Web du Consortium World Wide Web, facilitant l'accès pour les personnes ayant une déficience visuelle ou motrice. Durant le déve-

loppement du site, un groupe d'utilisateurs a pu tester ses fonctionnalités et faire part de ses remarques.

**UN EFFORT DE SYNTHÈSE**

Pro Infirmis a effectué une synthèse non seulement des sites spécialisés mais a répertorié un nombre très important d'informations éparpillées sous diverses adresses proposant des solutions spécifiques. Le site regroupe toutes les informations en fonction de chaque déficience afin de constituer un portail riche en contenu à l'usage des personnes handicapées et de leurs proches. Ces informations bénéficient d'une distribution par thèmes, afin de faciliter l'accès aux services existants.

La création de ce site n'exclut pas le fait que Pro Infirmis poursuive son service de renseignements par téléphone ou par courrier pour toutes les personnes n'étant pas équipées d'internet. Chaque année, Pro Infirmis Vaud est en contact avec plus de 3'000 personnes handicapées ou familles ayant un mineur handicapé, par le

biais des prestations fournies. Le conseil social est la prestation de base. D'autres prestations, comme la formation à la vie autonome, la relève des proches, l'accompagnement à domicile, le conseil aux personnes handicapées engageant leur personnel leur permettant de vivre à domicile s'inscrivent dans la ligne du service visant le soutien à l'intégration. De plus, le service est quotidiennement sollicité à répondre à de nombreuses questions posées par des personnes handicapées, leurs proches ou des tiers.

Contacts:

**Monique Richoz**

Directrice cantonale  
[monique.richoz@proinfirmis.ch](mailto:monique.richoz@proinfirmis.ch)  
Tél. 079 450 90 63

**Frank Henry**

Coordinateur du projet  
[frank.henry@proinfirmis.ch](mailto:frank.henry@proinfirmis.ch)  
Tél. 021 321 34 47

**pro infirmis**





## Assemblée générale de la FEDEVACO à Montreux Les communes à l'heure de la coopération au développement



Parmi les participants à l'AG on reconnaît au premier rang de droite à gauche: M. Laurent Wehrli, municipal et député de Montreux; Mme Emmanuelle Robert, secrétaire générale de la Fedevaco; Mme Edith Willi, vice-présidente de la Municipalité de Montreux; M. Vincent Zogome, président de la Fedevaco

**Capitale mondiale de la francophonie cet automne, Montreux a été aussi, l'espace d'un soir, celle de la coopération au développement à l'heure vaudoise. Le 4 novembre, les 39 associations membres de la Fedevaco (1) y ont tenu leur désormais traditionnelle Assemblée générale délocalisée, en présence de plusieurs élus de la Riviera. L'occasion de revenir sur les liens de confiance, tissés en plus de 20 années d'existence.**

Il a beaucoup été question de ponts, ce soir-là: entre le Nord et le Sud, comme une pérégrination solidaire et volontaire, mais aussi entre les collectivités publiques et les projets de développement. La **FEDEVACO** joue ce rôle de plateforme, permettant une interaction qui va bien plus loin qu'un simple geste de bonne volonté de la part des communes, s'est réjoui Laurent Wehrli.

«C'est un véritable soutien qu'une fédération comme la vôtre nous amène», a insisté le Municipal et Député montreu sien. La **FEDEVACO** permet de veiller à ce que les deniers publics attribués à des projets de développement dans le Sud soient utilisés à bon escient. Et d'ajouter: les communes peuvent s'appuyer sur l'expertise, l'éventail de propositions et le large réseau de la faitière vaudoise des ONG de coopération.

Forte de ses 39 membres – parmi lesquels Terre des hommes, Helvetas, Swissaid, l'EPER ou l'OSEO – la **FEDEVACO** a la chance de pouvoir compter sur de nombreux experts bénévoles, a renchéri son président Vincent Zogome. Médecins, ingénieurs forestiers, agronomes spécialistes de l'eau, de l'Afrique, de l'Amérique latine, de l'enfance ou de la condition des femmes: une seule organisation, ou une commune, aurait bien du mal à réunir des

compétences aussi diverses. Cerise sur le gâteau, ces experts évaluent bénévolement les projets qui seront soumis aux collectivités publiques pour financement. Ils les suivent jusqu'à leur achèvement et contrôlent aussi bien leur réalisation que leur comptabilité.

### La tête et le coeur

La vice-présidente de la Municipalité Edith Willi a également plaidé pour une distinction claire entre l'humanitaire et la coopération au développement, reflétée à Montreux par deux lignes distinctes dans le budget. Lorsqu'un tremblement de terre ou une inondation frappe, l'émotion domine. Mais il faut se souvenir que des projets à long terme, qui ne font pas de bruit, contribuent à améliorer le sort de milliers de gens, a-t-elle insisté.



Cette compréhension de l'aide publique au développement et du rôle d'une institution comme la **FEDEVACO** montre qu'une relation de confiance s'est tissée avec la Municipalité de Montreux, s'est réjoui Vincent Zodogome. Ces liens sont ceux de toute une région, car ils s'appliquent tout autant à Vevey et à La Tour-de-Peilz.

### Vitalité vaudoise

Si Villeneuve ne figure pas (encore?) parmi les partenaires de la **FEDEVACO**, sa municipale Dominique Lachat a salué la compréhension du développement durable par les organisations non gouvernementales (ONG): outre sa dimension environnementale, il passe par une juste répartition des ressources et s'appuie aussi sur l'économie.

Tous horizons confondus, les participants ont relevé l'extraordinaire vitalité de la société civile vaudoise, avec un tissu dense d'associations implantées dans tout le canton. Certaines ont des structures professionnelles, d'autres vivent uniquement grâce au bénévolat et à l'engagement de citoyennes et de citoyens.

### Bonnes nouvelles!

C'est le cas du Groupe de soutien aux paysannes et aux paysans d'Afrique (GSPPA), basé dans le Gros-de-Vaud. Les représentants des autorités montreusiennes ont pu découvrir les résultats d'un projet au Mali, soutenu par leur commune en 2009. Destinée à une région très pauvre, sans autre ressource qu'une maigre agriculture, cette action a permis de développer un élevage de chèvres et de moutons permettant d'assurer la subsistance de 66 coopératrices,

dont autant de foyers. La salle a vécu un moment d'intense émotion lorsque Josette Boegli, qui a veillé au bon déroulement du projet depuis le Burkina Faso voisin, n'a pu retenir ses larmes. L'occasion aussi de retrouvailles avec Edith Willi. La Municipale s'est souvenue que ce sont des Montreu-siens qui, les premiers, ont soutenu son action.

D'autres bonnes nouvelles sont venues de l'Association Ailleurs aussi, de Villeneuve. Direction l'Amazonie brésilienne ou le ville-neuvois Jean-Daniel Vallotton œuvre depuis 1993 au développement des populations de la région, tout en préservant l'environnement. Le projet est en passe de s'autofinancer et a acquis la conviction que sa fondation brésilienne Almerinda Malaquias parviendra à voler de ses propres ailes, avec des appuis brésiliens, dès 2011. En Suisse, Ailleurs Aussi ne chômera pas pour autant, mais interviendra pour des appuis plus ponctuels.

### Encore un effort...

Côté finances, les communes vaudoises ont plus que doublé les montants alloués à l'aide au développement, passant de 3% en 2008 à 7% en 2009 – sans la part de Lausanne, stable à 10%. Et ces montants font des petits: pour deux francs vaudois alloués à l'aide au développement, la Confédération en ajoute un. Cette logique de subsidiarité permet de donner tout leur sens aux plus petites sommes. En clair: la solidarité internationale n'est pas réservée aux grandes communes. La seule présence du président du Conseil communal de Jongny Bernard Ansermot en témoignait.

L'intérêt croissant des communes est une excellente nouvelle, mais le chemin est encore loin jusqu'à l'objectif de 0,7% du produit intérieur brut, a fait remarquer un intervenant. Des milliers de Vaudois et de Vaudoises ont pourtant signé la pétition en ce sens, il y a deux ans. «La balle est dans votre camp», ont rétorqué les élus et les élus, appelant les ONG et leur faïtière à se manifester davantage auprès des autorités communales. Gageons que cet appel sera entendu!

**Emmanuelle Robert,**  
secrétaire générale de la FEDEVACO  
www.fedevaco.ch

(1) Fédération vaudoise de coopération



Mme Edith Willi, vice-présidente de la Municipalité de Montreux, souhaite la bienvenue aux participants



Pendant l'Assemblée, présentation de M. Francis Scherly de l'Association Ailleurs Aussi. Au premier rang, M. Laurent Wehrli et au 2e rang M. Pierre Zwahlen, député et vice-président de la FEDEVACO



# Assemblée générale ordinaire de l'ACVBC

24 septembre 2010 à Daillens

ACVBC

ASSOCIATION CANTONALE  
VAUDOISE DES BOURSIERS  
COMMUNAUX

**Cette année, par un temps automnal bien gris et en présence de 180 membres, la 65e édition de l'Assemblée Cantonale Vaudoise des Boursiers Communaux s'est déroulée dans le village de Daillens.**

M. Jean-Yves Thévoz, syndic du lieu et également boursier de St-Prex, a présenté en six minutes chrono (clin d'œil à la bascule prochaine de six points d'impôt communal au canton dans le cadre du nouveau système péréquatif) la commune de Daillens, située dans le district du Gros-de-Vaud, avec ses 895 habitants d'aujourd'hui... précédés il y a de longues années, par ses premiers «locataires»: les mammoth. En effet, des squelettes de ces imposants pachydermes ont été retrouvés sur le territoire communal.

Le Préfet du district, M. Marc-Etienne Piot, a ensuite brièvement démontré que le district du Gros-de-Vaud, composé de 53 communes, se comparait sans complexe à un cours d'eau du coin fort connu (la Venoge - le plus populaire des poèmes de Jean Villard-Gilles, originaire de Daillens), attendant bien sagement que ce bon vieux canton de Vaud ne mette du vin... dans son eau.

Après l'adoption des comptes 2009 et du budget 2010, le Comité au complet a été réélu et les jubilaires (20 ans de sociétariat) ont ensuite été appelés (sept membres) pour recevoir un diplôme, un cadeau-souvenir et quelques bouteilles. De plus, une petite attention et de très vifs applaudissements ont salué MM. Jean-Louis Broyon, Raymond Clémence, Philippe Henry, Daniel Martin et Michel Pillonel qui ont fêté leurs 40 ans de sociétariat!



Photo de haut en bas et de gauche à droite:  
La Maison de commune de Daillens  
Une grande salle fort bien remplie  
Mme Brigitte Emery et M. Edy Rod  
M. Pascal Broulis, Conseiller d'Etat et Président du gouvernement vaudois  
M. Marc-Etienne Piot, Préfet du district  
Un buffet libanais haut en couleurs

Texte > J.-F Niklaus, ACVBC - Photos > Jean-Marc Gallarotti



Après les communications, toujours appréciées, de M. Bernard Pouly, responsable de la perception auprès de l'Administration cantonale des impôts (ACI), M. Fabrice Weber, directeur de l'Autorité cantonale de surveillance des finances communales (ASFICO) et M. Pascal Broulis, Président du Conseil d'Etat et chef du Département des finances et des relations extérieures, l'apéritif a été servi dans le hall d'entrée de la salle Jean Villard-Gilles.

C'est ensuite dans un climat convivial qu'un repas libanais original, concocté par le Chef Najdat Barmada et sa brigade (Restaurant

du Pré-aux-Moines, Cossonay), a ensuite été partagé dans la salle précitée.

La journée s'est terminée par des visites guidées de l'église de Daillens et ses peintures du XIVE siècle qui sont en phase de restauration (voir photo ci-dessous).

L'année prochaine et ainsi que le changement de comptabilisation à l'année civile le veut (boucllement des comptes au 31 décembre, en lieu et place du 31 août jusqu'ici), la commune de Bex accueillera notre 66e assemblée le jeudi 5 mai 2011.



**C'est sur les bords du lac de Neuchâtel à Yvonand que s'est déroulée la 60e édition de l'assemblée générale ordinaire de l'Association Vaudoise des Secrétaires Municipaux.**



### Composition du comité

- Edy Rod** (Bex): Président
- Jean-François Niklaus** (Epalinges): Vice-président
- Brigitte Emery** (Vucherens): secrétaire
- Anne Bovet** (Cuarnens): caissière
- Dominique Depping** (St-Barthélémy): assurance-caution
- Martine Besson** (Vinsel): membre
- Jean-Yves Thévoz** (St-Prex): jubilaires

Mme Pierrette Roulet-Grin, Préfète, a présenté le district du Jura Nord vaudois qui compte à ce jour 83 communes, de la Vallée de Joux à Concise. En 2011, avec les quatre fusions en cours, ce chiffre sera au-dessous de 80.

Mme Claudine Hug, Vice-Syndique a présenté quant à elle la commune d'Yvonand, avec son magnifique Vallon des Vaux. L'année prochaine Yvonand fêtera son millième anniversaire et la préparation des festivités va bon train. Le 2'500ème habitant vient d'être fêté et au vu des nombreuses constructions en cours, le cap des 3'000 habitants devrait rapidement être dépassé.

Dans son rapport, le Président, M. Christian Richard a rappelé les nombreuses sollicitations et les engagements à tenir par les membres du Comité. Il a une nouvelle fois remercié les personnes œuvrant à la refonte du classeur bleu. Un grand merci également à Christian Monod pour l'organisation du cours pour les nouveaux secrétaires municipaux.

Deux secrétaires ont fêtés leur 25 ans d'activité cette année: il s'agit de Yolaine Hernach de Mies et de Roland Dougoud d'Echallens.

Pour les statistiques, l'AVSM compte à ce jour 368 membres actifs et 28 membres retraités, pour 346 communes représentées. Et la tendance n'est pas prête à changer puisque ce ne sont pas moins de 291 femmes qui occupent ce poste contre 77 hommes.

M. Eric Golaz a fait le point sur les travaux du SeCRI et a informé l'assemblée de l'avis de droit de M. David Equey relatif à la répartition des attributions entre autorités communales (diffusion en novembre pour toutes les communes. La Loi sur les communes, qui devrait entrer en vigueur le 1er juillet 2011, sera prochainement mise en consultation.



## M É M E N T O

Quand	Qui	Quoi	Où
<b>2010</b>			
Jeu 16 déc. 7h00	UCV	Comité	EPFL
<b>2011</b>			
Me 26 janv. 10h00	UCV	Comité	Pully (UCV)
Lun 21 fév. 7h30	UCV	Groupe des Villes	Vevey
Jeu 24 fév. 7h00	UCV	Comité	Epalinges
Jeu 24 mars 7h00	UCV	Comité	Pully (UCV)
Ven 25 mars 9h00	AVDCH	Assemblée générale ordinaire	Cudrefin
Jeu 05 mai 7h00	UCV	Comité	Epalinges
Ven 06 mai 9h00	AVIATCO	Assemblée générale ordinaire	Château-d'Oex
Ven 06 mai 9h00	AVDAAS	Assemblée générale ordinaire	Yverdon-les-Bains
Ven 13 mai 9h00	ACVBC	Assemblée générale ordinaire	Bex
Jeu 19 mai 7h30	UCV	Groupe des Villes	Lausanne
Jeu 09 juin 7h00	UCV	Comité	Pully (UCV)
Ven 24 juin 17h00	UCV	Comité	Champvent
<b>Sam 25 juin 9h00</b>	<b>UCV</b>	<b>Journée des Comm. Vaudoises</b>	<b>Champvent</b>
Lun 05 sept. 7h30	UCV	Groupe des Villes	Bussigny-près-Lsne
Jeu 22 sept. 7h00	UCV	Comité	Pully (UCV)
Ven 07 oct. 9h00	AVSM	Assemblée générale ordinaire	Forel, Lavaux
Ven 04 nov. 9h00	AVIATCO	Journée technique	Bulle
Jeu 17 nov. 7h30	UCV	Groupe des Villes	Lausanne



# Assemblée générale ordinaire de l'AVSM

8 octobre 2010 à Yvonand

AVSM

ASSOCIATION  
VAUDOISE DES SECRÉTAIRES  
MUNICIPAUX



Le soleil ayant fait une timide apparition, l'apéritif a été servi à l'extérieur avec les délicieuses spécialités du Team des Fines gueules et les facéties du magicien Daniel Juillerat. A l'issue de celui-ci le repas concocté par M. Christian Wiehe a été vivement apprécié par l'ensemble des convives et le groupe du Harasse Jazz Band a fait vibrer la salle durant plus d'une heure au son de leurs instruments. Avant le café, le tirage au sort de la tombola a permis aux chanceux de remporter, parmi les prix offerts, un vol en montgolfière ou un vol en hélicoptère.

L'année prochaine c'est la commune de Forel/Lavaux qui accueillera notre assemblée le 7 octobre pour sa 61ème édition.

## Composition du comité

**Christian Richard** (Yvorne): Président  
**Claire-Lise Cruchet** (Lucens): Secrétaire  
**Giancarlo Stella** (Morges): Secrétaire PV  
**Sylvie Monnier** (Penthalaz): Caissière  
**Pascale Joray** (Trexel): Site internet  
**Viviane Potterat** (Yvonand): Point Commune  
**Pierre-André Dupertuis** (La Tour-de-Peilz): Vice-Président, cours AVSM



M. le Conseiller d'Etat, Philippe Leuba est venu présenter le message du Conseil d'Etat et a une nouvelle fois remercié les secrétaires municipaux pour le travail, pas toujours facile, réalisé au sein de leur commune. Il souligne que le canton compte sur l'engagement de ces derniers: ils sont les relais entre les communes et les instances cantonales. Il conclut en nous apportant les salutations empressées du gouvernement.

Photo du haut de gauche à droite: P.-A. Dupertuis, C.-L. Cruchet, V. Potterat, S. Monnier, Ch. Richard, G. Stella, P. Joray, tous membres du comité de l'AVSM; R. Dougoud d'Echallens et Philippe Leuba, conseiller d'Etat.

Photo ci-dessus à gauche: M. Justin Favrod, conférencier.

Photo ci-dessus de gauche à droite: Mme Claudine Hug, M. Yvan Tardy président de l'UCV, M. Christian Richard et Mme Pierrette Roulet-Grin, préfète

Photo de droite: Un magicien-ventrilique a amusé toute l'assistance pendant et après le repas.



Après la partie statuaire, M. Julien Favrod, journaliste et historien s'est exprimé sur le thème de l'origine des communes, de l'antiquité au moyen âge. Plusieurs communes fêteront leur 1000 ans en 2011. La raison en revient aux vandales et aux Arabes qui s'étaient emparés d'Alexandrie. Avec les Arabes disparaît pratiquement l'ancienne langue égyptienne ainsi que le savoir antique amassé dans la cité car, faute de papyrus, impossible de faire des écritures et de conserver des archives.



Texte > Viviane Potterat, AVSM - Photos > Jean-Marc Gallarotti



# Realitim® SCPC

*Premier véhicule d'investissement dans le marché de la valorisation de droits à bâtir propose une solution innovante pour les communes en Suisse romande*

## Comment faciliter et accélérer le processus de développement dans votre commune?

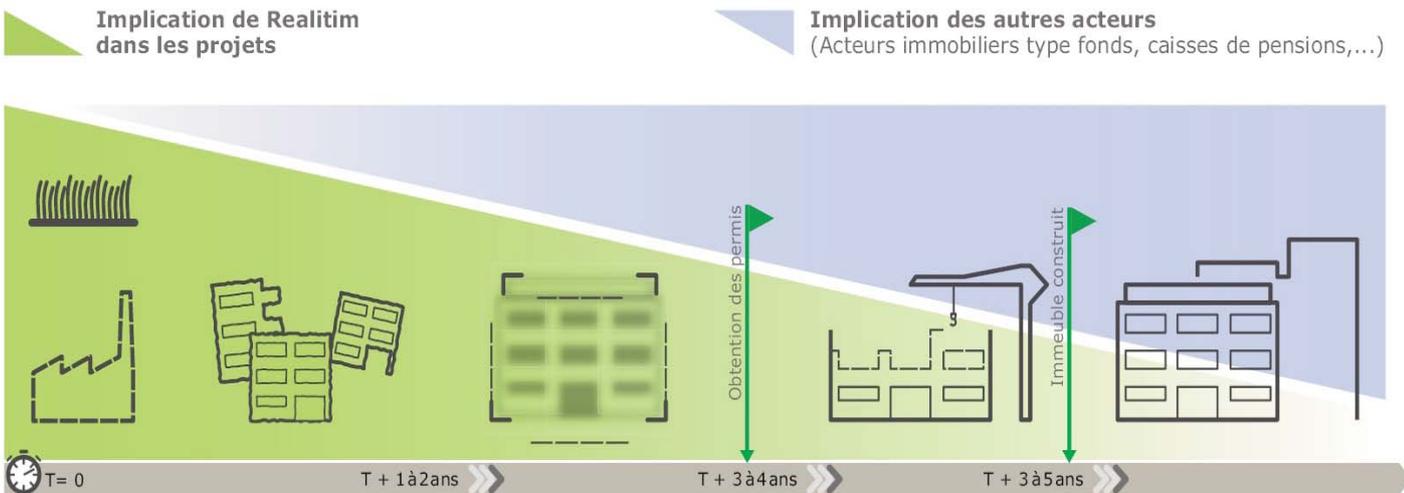
Première Société en Commandite de Placements Collectifs (SCPC) multi-projets et multi-investisseurs, Realitim® ouvre le marché du développement immobilier jusqu'alors réservé à un nombre d'acteurs très limité. En effet, le marché de l'immobilier dispose de peu d'acteurs qui se consacrent au développement de projets sur le moyen et long terme; les étapes relatives à la mise en valeur d'un terrain non affecté ou d'une

demande de permis de construire sont complexes et impliquent autant des investissements à risques qu'une immobilisation durable des liquidités.

Dans un tel environnement, aujourd'hui fortement morcelé, le Groupe MK, entouré de spécialistes des domaines financiers et juridiques, et fort de son expérience en partenariats publics-privés, a mis sur pied Realitim® Société en Commandite de Placements Collectifs, véhicule d'investissement innovant et profilé dédié à la promotion immobilière, en particulier sous l'angle du développement des droits à bâtir.

Realitim® s'adresse autant aux propriétaires qui disposent de terrains non affectés ou nécessitant une modification des droits à bâtir, qu'aux autorités communales et cantonales qui, dans le cadre de projets de développement à moyen et long terme, cherchent à s'appuyer sur une structure professionnelle.

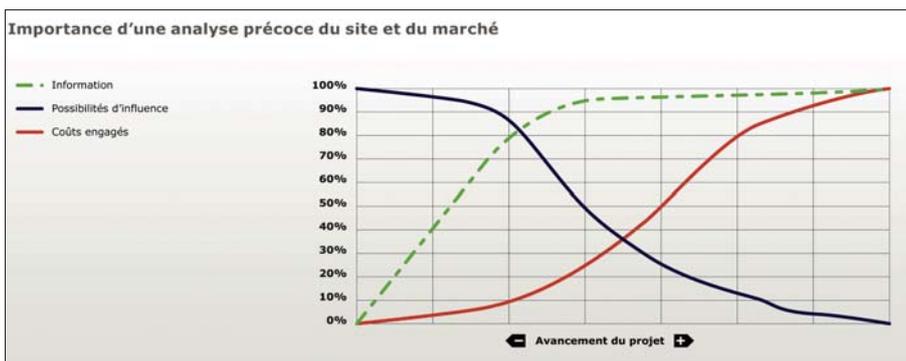
Grâce à une capacité à intervenir très en amont et à une totale indépendance, Realitim® s'appuie sur sa structure dédiée, MK Realitim Management SA (MKRM), pour répondre efficacement et professionnellement aux besoins des propriétaires et autorités en matière de requalification de sites.



## Un véhicule de placement collectif novateur et performant

La création de Realitim® par le Groupe MK fait suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les Placements Collectifs de Capitaux (LPCC) en 2007, permettant de lever des capitaux de manière collective pour réaliser des projets de promotion conséquents et situés en amont du marché.

Véhicule d'investissement de type «fonds fermé», Realitim® SCPC dédie ses investissements au développement de droits à bâtir et de requalification de sites. Le potentiel de construction de terrains en zone intermédiaire et de friches industrielles est d'une ampleur considérable et répond de façon optimale, une fois réalisé, à la pénurie de logements autour des grands axes de Suisse romande.





### Trois questions à Monsieur François Dieu, administrateur de Realitim® SCPC

Au sein du conseil d'administration de Realitim®, François Dieu assure une mission de conseil au niveau opérationnel, en particulier sur le montage des développements. Avant de devenir administrateur de sociétés de la branche immobilière, François Dieu a travaillé plus de vingt ans au sein du groupe Implemia en tant que, entre autres, responsable du développement en Suisse romande.



#### 1) A quel niveau Realitim® s'adresse-t-il aux communes?

Realitim® s'adresse en priorité aux responsables de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme qui visent un développement immobilier sur le moyen terme. Par moyen terme, j'entends une réalisation dans 2 à 5 ans.

Realitim® s'adresse également à tous ceux qui sont concernés par la revalorisation de friches industrielles. Nous intervenons autant dans les grands périmètres que dans les développements localisés de taille modeste. Realitim® peut répondre aux besoins de toutes les communes.

#### 2) En quoi Realitim® est-il intéressant pour une commune?

Realitim® est fondé sur deux piliers: d'une part des capitaux importants disponibles rapidement pour être investis très tôt dans le développement urbanistique d'un quartier et, d'autre part, sur la compétence de développeurs professionnels entièrement dédiés aux projets. Cela en fait un partenaire de choix pour les communes en amont des projets, dans les phases où les

investisseurs institutionnels hésitent à prendre des risques et n'ont pas les compétences internes pour les piloter. Avantage supplémentaire: grâce à son organisation et son mode de financement, Realitim® intervient en totale indépendance des acteurs traditionnels tels que les groupes de construction et les architectes, laissant les intervenants libres de toutes contraintes initiales pour organiser les phases ultérieures de conception et de construction.

#### 3) Qu'est-ce qu'une commune peut attendre concrètement de ce nouveau véhicule de placement collectif?

Realitim® peut s'engager concrètement auprès d'une commune en faisant très tôt les investissements nécessaires aux réservations foncières auprès des propriétaires privés concernés par un plan d'aménagement ou de réaffectation.

De plus, Realitim® finance les études dans le cadre des plans particuliers d'aménagement et des plans localisés de quartiers, et en assume le pilotage professionnel. La commune peut donc attendre plus de sécurité, d'efficacité et de rapidité de la part de son partenaire privé.



### LES AVANTAGES DE REALITIM® SCPC POUR UNE COMMUNE

- Premier véhicule d'investissement collectif axé sur la valorisation des droits à bâtir
- «Accès direct» à un segment jusqu'ici réservé à un cercle très limité d'acteurs
- Méthode de gestion innovante réduisant significativement le temps de gestion des projets
- Compétence et performance reconnues du Groupe MK dans le marché du développement immobilier
- Véhicule destiné à toutes les tailles de communes
- Un partenaire totalement indépendant avec une équipe de professionnels dédiée au développement
- Un pont entre les professionnels de l'immobilier et les propriétaires
- Une solide expérience, un large réseau et une structure idéale pour développer des partenariats publics-privés.





**AITV SA**  
Avenue Louis Ruchonnet 15  
1003 LAUSANNE  
Tél. 021 342 50 34  
www.aitv.ch / info@aitv.ch

**AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**  
TOUS TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'HYGIÈNE PUBLIQUE



**KUNZLI FRÈRES SA**  
Z.I. En Pré-Neuf 123  
1844 VILLENEUVE  
Tél. 021 967 20 30  
www.kunzli.ch / info@kunzli.ch



**INSPECTION TV / RÉHABILITATION  
ESSAI D'ÉTANCHÉITÉ**



**VIDANGE / CURAGE / DÉBOUCHAGE 24/24H  
TÉL. VERT POUR VOS COMMANDES: 0800 107 000**

## Le métier de Smun\*

> des qualités professionnelles et humaines ou la nécessité d'apprendre tout au long de la vie

\*Secrétaire municipal



**La maîtrise de l'évolution rapide du savoir et des connaissances passe par la formation continue. L'aptitude à assimiler rapidement et constamment des connaissances nouvelles prend de plus en plus d'importance. Selon un rapport d'experts, notre système actuel de formation est loin de prendre en compte l'importance croissante de la formation permanente, ou plus précisément, de la nécessité d'apprendre tout au long de la vie.**

Ce sont pour ces raisons que l'AVSM a décidé de suivre de près le dossier de la formation de ses membres et, lors de son assemblée générale en 2006 à Yverne, décidé de rejoindre le train de la formation intercantonale. En effet, les associations des secrétaires municipaux et les services des affaires communales des cantons de Fribourg, du Jura, de Neuchâtel et de Berne francophone ont décidé d'unir leurs forces dans le domaine de la formation professionnelle et de la formation continue destinées au personnel administratif de leurs communes.

### Reconnaissance des cantons

Une charte de coopération pour assurer la reconnaissance de leur profession et la promouvoir a été adoptée en 2002. Un règlement de perfectionnement a été approuvé dans le courant de l'année 2003 par les gouvernements des cantons respectifs. Ceux-ci garantissent la reconnaissance des cours suivis sur leur territoire.

L'école centrale AvenirFormation, sise à Delémont, a été chargée de gérer cette formation et de s'assurer des collaborations avec d'autres institutions abritant des centres de compétences. Une particularité des cours consiste à les décentraliser en fonction du nombre et de la provenance des participants.

### La formation: pour une efficacité du personnel

Par cette offre de formation, les associations professionnelles des secrétaires municipaux entendent améliorer les compétences du personnel administratif des communes et ainsi promouvoir une meilleure maîtrise des tâches et une plus grande efficacité du personnel communal.

L'expérience démontre qu'une formation approfondie et méthodique est à recommander. Sont particulièrement utiles les connaissances de base du management, de «marketing territorial», de planification, ainsi que des compétences déterminantes en matière politique et sociale sans parler de capacité de travail et de talent d'organisateur. Les premières leçons du premier cycle de cette nouvelle formation eurent lieu le 22 octobre 2004. C'était une première en Suisse romande! Nous en sommes aujourd'hui au 4e cycle de formation.

### Le contenu de la formation

La formation proposée aujourd'hui compte environ 400 périodes réparties sur quatre semestres.

Les domaines de formation sont les suivants:

- Les tâches propres à la commune (sécurité publique, formation, culture, prévoyance sociale, protection et aménagement de l'environnement, collecte et élimination des déchets, épuration des eaux, l'expropriation,...);
- La commune et ses relations avec les tiers (Confédération, cantons, communes, le système juridique ou la hiérarchie du droit, la commune, son fonctionnement administratif et les collaborations intercommunales, structures politiques et droit organisationnel, aperçu du code civil et code des obligations);
- L'organisation communale (structures politiques, organisation de l'administration, financement, controlling, personnel, information);
- Les connaissances pratiques: techniques d'apprentissage, rédaction de procès-verbaux, archivage;
- Les ressources humaines (gestion du personnel) et relations publiques.

Insistons sur l'aspect intercantonal de cette formation qui permet aux secrétaires municipaux vaudois souhaitant suivre ces cours de côtoyer les acteurs et les pratiques des autres cantons. C'est une source d'enrichissement.

### La première volée comprenant des vaudois

Un troisième cycle a débuté le 12 septembre 2008 comprenant des étudiants vaudois. Comme le cycle N° 1 en 2004, il comprend

### STATISTIQUE DES DIPLÔMÉS (manque les chiffres 2010)

CANTON	Total 2006	Femmes	Hommes	Total 2008	Femmes	Hommes
BERNE	4	—	4	5	2	3
JURA	4	3	1	2	1	1
FRIBOURG	20	10	10	3	2	1
NEUCHÂTEL	5	—	5	5	2	3

Source: Ecole AvenirFormation



deux classes: l'une à Neuchâtel avec 20 personnes (6 vaudois, 3 fribourgeois, 2 neuchâtelois, 6 bernois et 3 jurassiens) ainsi qu'une autre à Vevey avec 23 personnes (17 vaudois et 6 fribourgeois). La première volée de cadres communaux diplômés vaudois a reçu ses diplômes le vendredi 26 novembre, en présence du conseiller d'Etat M. Philippe Leuba. Sa présence est un signe de l'importance que donne le Conseil d'Etat à la fonction de secrétaire municipal et à notre association AVSM.

### Genève a rejoint le train et le Valais en 2011

L'Association des secrétaires municipaux du canton de Genève a accepté, lors de son assemblée du 3 avril 2009, de signer la charte de coopération liant les associations professionnelles des 5 cantons membres ainsi que le règlement de perfectionnement. Des représentants genevois participent aux cours qui ont débuté en novembre 2010.

Ainsi, tous les cantons romands sont présents à l'exception du canton du Valais. Mais cette association devrait se rallier en 2011 au cours intercantonal de base pour la formation et le perfectionnement du personnel communal. Aujourd'hui des discussions s'engagent avec l'Association des Communes suisses, qui a été mandatée, afin de promouvoir un diplôme fédéral de «spécialiste communal».

### Conclusion

La formation continue, pour un-e secrétaire municipal-e, est un moyen d'être à jour sur ses compétences, et ce, dans le but que l'administration soit perçue par le public comme efficace, ouverte et accessible. En effet, un secrétaire municipal ne se contente pas d'offrir volontiers ses services, mais s'engage pleinement au service du public. Comme le relevait notre Président d'honneur, R. Küng, le secrétaire doit se mêler de tout mais avec modération et loyauté. Et d'ajouter: **«être secrétaire municipal, c'est un état d'esprit: il faut faire part de curiosité, aller de l'avant, être à l'écoute de tous (...) et être passionné mais avec rigueur».**

La formation continue du secrétaire municipal, sans nul doute, y participe.

**Giancarlo Stella (AVSM),  
Secrétaire municipal, Morges**

## Cours de formation des secrétaires municipaux

AVSM

ASSOCIATION  
VAUDOISE DES SECRÉTAIRES  
MUNICIPAUX



Cette année encore, l'AVSM, a organisé les cours d'automne qui ont eu lieu les 14 et 23 septembre et qui ont réunis plus de 250 participants. Vu le succès rencontré, la mise sur pieds de ces cours ne se discute pas et l'élaboration des suivants est déjà en cours.

Pour la cuvée 2010, le sujet portait principalement sur les fusions de commune et plusieurs intervenants se sont exprimés en fonction de leur expérience.

Madame Colette Rossier, Cheffe du Service des affaires intercommunales de la Riviera, a fait un tour d'horizon sur les collaborations intercommunales de la Riviera. Le domaine d'action est très étendu et les formes de collaboration multiples.

Puis Monsieur «Fusion», Laurent Curchod, (photo ci-dessus) Chargé de mission cantonal pour les fusions de communes, s'est exprimé sur les enjeux et les perspectives. Au 1er janvier 2010, le Canton de Vaud comptait 375 communes et avec les projets acceptés à ce jour, il restera 339 communes au 1er juillet 2011.

Madame Corinne Pilloud-Latorre, Secrétaire municipale à Cully a quant à elle parlé de l'expérience qu'elle a vécu lorsqu'elle est arrivée, en cours de processus,

dans les démarches pour la fusion des 5 communes qui va donner naissance à Bourg-en-Lavaux.

Pour les collaborateurs concernés par une fusion, ce n'est pas toujours facile à suivre et à vivre comme l'ont expliqués Mesdames Laurence Cherpillod, Secrétaire municipale et Stéphanie Etienne, Boursière, de Peney-le-Jorat. Le personnel est souvent consulté alors que le projet est déjà bien avancé et les questions restent souvent sans réponse.

Les participants se sont montrés très intéressés par le sujet et les discussions qui ont suivi, chacun pouvant être concerné un jour ou l'autre par cette problématique.

Si vous souhaitez qu'un sujet ou un thème particulier soit abordé lors des prochains cours, n'hésitez pas, à nous en faire part. Nous vous rappelons que tous les membres du Comité de notre association sont à votre disposition en cas de besoin.

Vous trouverez les coordonnées pour nous contacter sur le site [www.avsm.ch](http://www.avsm.ch).

**Viviane Potterat (AVSM)  
Secrétaire municipale, Yvonand**



## Journée technique de l'AVIATCO

5 novembre 2010 à St-Prex

AVIATCO

ASSOCIATION VAUDOISE  
DES INGÉNIEURS, ARCHITECTES  
ET TECHNICIENS COMMUNAUX

La journée technique de l'Association Vaudoise des Ingénieurs, Architectes et Techniciens Communaux s'est déroulée à St-Prex, avec pour thème une présentation théorique et pratique de l'association Vaudoise pour la construction adaptée aux personnes Handicapées - AVACAH.

Créée en 1991, cette association sans but lucratif a pour objectif la promotion des constructions adaptées aux personnes atteintes de handicaps physiques et sensoriels. Soutenue par l'office des assurances sociales (OFAS) à hauteur de 1,5 postes, elle opère un important travail de sensibilisation au sein des acteurs tant publics que privés, intervenant dans les processus liés aux conseils, aménagements, équipements et constructions.

Les 35 membres présents de l'AVIATCO, ont eu l'occasion d'entendre une présentation de l'AVACAH par son président, M. E. de Tscherner, architecte, (photo ci-dessous) accompagné de quatre responsables qui ont guidé l'auditoire au travers des nouveautés de la norme SIA 500 puis d'un intéressant



exposé sur la problématique des personnes non-intendantes ou malvoyantes. Un dernier volet de la présentation a été consacré à une mise en situation réelle à l'aide de chaises roulantes le long d'un parcours à obstacles, permettant ainsi à nos professionnels d'appréhender différemment l'ampleur de certaines difficultés de la vie courante de personnes atteinte d'un handicap.

Monsieur Dauner, syndic de St-Prex, a aimablement reçu l'assemblée lors d'un apéritif servi dans caveau communal où le repas de midi a été servi, suivi d'une intéressante visite de l'entreprise VETROPACK SA à St-Prex.

Nos remerciements vont à M. Christophe Cotting ainsi qu'aux membres du comité de l'AVIATCO, pour la parfaite organisation de cette journée.

Texte: Jacques Liaudet (AVIATCO)  
Photos: Jean-Marc Gallarotti

